

Aide aux réfugiés

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, il y avait plus de sept millions de personnes déplacées en Europe seulement. Plusieurs gouvernements se sont partagés la tâche de les rapatrier, de les nourrir et de lancer des programmes de réinstallation; ce fut aussi la tâche particulière de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction qui a été établie en 1943 et qui a cessé officiellement ses activités en 1949.

Organisation internationale pour les réfugiés

A la première session de l'Assemblée générale à l'été de 1946, le nombre de réfugiés avait diminué, mais il y avait encore plus de un million de personnes déplacées. L'Organisation internationale pour les réfugiés a été créée afin de leur venir en aide. De 1948 à 1951, l'OIR a réussi à installer de nouveau plus de un million de personnes déplacées et de réfugiés dans de nouvelles patries à travers le monde. Le Canada a contribué de deux façons au travail de l'Organisation internationale pour les réfugiés: il a fourni un appui financier, soit plus de 18 millions de dollars et il a accepté que des réfugiés et des personnes déplacées se fixent à nouveau au pays (en 1951, ils totalisaient 123,479).

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été établi par l'Assemblée générale le 1^{er} janvier 1951 afin de poursuivre de façon plus permanente le travail de l'Organisation internationale pour les réfugiés. Les tâches fondamentales du Haut Commissariat pour les réfugiés sont d'assurer une protection internationale aux réfugiés et de chercher des solutions permanentes à leurs problèmes en facilitant leur rapatriement volontaire ou leur assimilation au sein de nouvelles collectivités nationales. Tel qu'énoncé dans le mandat du Haut Commissariat pour les réfugiés, un réfugié est une personne qui, en raison d'une crainte légitime de persécution pour des raisons de race, de religion, de nationalité ou d'opinion politique, a quitté son pays d'origine et ne peut ou ne désire pas se prévaloir de la protection de ce pays. Dans les derniers jours d'existence de l'Organisation internationale pour les